

TAUX DE L'ABONNEMENT. ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE. Par an, payé d'avance \$4.00

LE JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

Éditeur-proprétaire, AUGUSTIN COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco

TARIF DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion, \$0.50. Au-dessus de 6 lignes et pas plus de 10 0.80

Marchandises sèches.

HABITS DE PRINTEMPS ! du cout de \$7.00 et au-dessus.

Habillonniers en Tweeds pour printemps ! DE \$8.75 ET AU-DESSUS.

Une grande quantité d'autres habillements, genres nouveaux, propres à tous les goûts.

TWEEDS DU PRINTEMPS ! Les plus nouveaux patrons en étoffes canadiennes, écossaises et anglaises.

Draps molletons et autres pour vêtements, (54 pouces).

5 1/2 % d'escompte pour comptant.

GLOVER, FRY ET C. 9 mars 1881. 150

GRANDE RÉDUCTION DANS LE PRIX LE NOUVEAU

ÉTOFFES À ROBES

50 pièces de Beige français pure laine et double à largeur, à 30 centins la verge, bien que valant 50 centins la verge.

40 pièces de Lustrines de diverses couleurs, à des prix variant de 15c jusqu'à 22c idem.

25 pièces d'A Paris noirs d'un beau fini, de 35c à 55c idem.

GLOVER, FRY ET Cie. 14 Fev. 1881. 87

BEHAN BROTHERS

AVIS DE DÉMÉNAGEMENT

Nouveau Magasin rue Baude, haute-ville.

Pour inaugurer leur nouveau magasin, rue Baude, les soussignés ont résolu de faire

GRANDE VENTE D'ÉTOFFES À ROBES A BON MARCHÉ

la plus grande partie MOITIÉ LE PRIX COUTANT.

Ces chances extraordinaires étant réelles, les acheteurs auront bien rarement d'occasion aussi favorable d'acheter une

merchandises de première classe à aussi bon marché.

Les étoffes à robes consistent en : Soies noires et d'autres couleurs, Cachemires et Mérinos, Poplins.

Draps imperméables, Serges, (Homespun), Corde persan.

Paranatta, etc., et toutes les nouveautés de la présente saison.

Dans les Laingues: Draps de piqués, de castor et montonné, couvertures, flanelles, bonnetterie en laine, et toutes sortes de marchandises conve-

nables à la saison. Avant en moins un fonds considérable de commodes les soussignés vendront à BON MARCHÉ pour comptant seulement.

BEHAN BROTHERS

P. S.—1 caisse du célèbre Gant de chèvre GEORGE.

1 caisse de Milan en chœurs dentelles, pour hommes, femmes et enfants, offerte à des prix en vue d'un prompt débit.

4 dec. 1880. 973

5e ANNÉE.

L'ALBUM DES FAMILLES

Remplaçant le Foyer Domestique.

REVUE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE, ARTISTIQUE ET BIOGRAPHIQUE.

Cette Revue spécialement destinée aux familles, renferme 48 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des Recits, Voyages, Causeries, Littérature, etc., etc., et elle paraît le 1er de chaque mois.

Cette publication est particulièrement destinée à propager la bonne lecture au sein des familles catholiques, et elle est rédigée par les principales plumes canadiennes du pays, en vue d'édifier et de plaire tout à la fois, par une série de travaux littéraires inédits et très-variés.

Un Morceau de Musique chaque mois.

Le prix de l'abonnement est de \$2.00 par an, payable en trois fois, à l'avance, ou dans les trois mois qui suivent la demande d'un abonnement.

L'abonnement ne se fractionne pas: il commence avec l'année. Sur demande, on expédie une des dernières livraisons de l'Album des Familles, pour échantillon.

Dans les villes, on peut s'abonner chez les Agents spéciaux, ou par lettre adressée à M. l'Administrateur de l'Album des Familles, à Ottawa.

Un moyen de faire de l'argent. L'Administration de l'Album des Familles a accordé une commission de 10 pour cent aux personnes qui se chargent, dans les campagnes, de lui obtenir de nouveaux abonnés. Dans ce cas, ces personnes n'ont à nous adresser que \$1.80 pour chaque abonné ainsi obtenu, par lettre enregistrée, à nos noms et adresses des dits abonnés, auxquels nous adresserons directement l'Album des Familles chaque mois.

Ottawa, 13 jan. 1880

L'AGENCE

DU JOURNAL DE QUÉBEC A LONDRES.

MM. HENRY F. GILLIG ET Co., propriétaires de l'American Exchange and Reading Rooms, 449, Strand, Londres, Angleterre, sont agents du Journal de Québec.

Non seulement on pourra s'adresser à eux pour l'abonnement, mais aussi traiter pour l'insertion des annonces, et autres affaires relatives au Journal.

18 mars 1880.

Aux annonceurs des États-Unis.

THIS PAPER MAY BE FOUND ON FILE AT GEO. P. HOWELL & CO'S, NEWSPAPER ADVERTISING BUREAU (10 SPRUCE STREET), where Advertising Contracts may be made for it in NEW-YORK.

LE BUREAU DES ANNONCES DE JOURNAUX.

La presse et le public doivent au Bureau des annonces de journaux, dirigé par Geo. P. Howell et Cie., de New-York, la plus grande attention.

Quant à cette maison, elle a été fondée par le public ne pouvant avoir accès à rien d'approchant une liste complète de journaux. C'était la coutume des agences de publications de tenir secrètes celles qu'elles possédaient, croyant par là forcer les annonceurs à s'adresser à elles pour les consulter.

En 1869 MM. Geo. P. Howell et Cie. publièrent le premier almanach de journaux américains. Dans la préface de cet ouvrage on lisait ce paragraphe:

"Nous avons toujours cru, et avons agi dans cette croyance, que, comme agents d'annonces, nous pourrions rendre de bons services à l'annonceur et à l'éditeur, et nous ne connaissions pas de meilleur moyen de les convaincre de la valeur de nos services qu'en publiant ce livre, qui leur permettrait de communiquer sans notre aide, nous ne faisons dans la croyance que nous les persuaderons plus vite par là de l'utilité d'employer et d'encourager notre agence."

Le résultat a démontré qu'ils étaient dans le vrai. Et moins de douze mois leur maison était honorée d'un patronage plus considérable que jamais une agence d'annonces n'a obtenu avant eux.

Un fait, qui a provoqué maints commentaires, c'est qu'il n'y a pas d'opérations dans le pays, dont la statistique soit préparée et rendue publique avec autant de promptitude que celle qui fait connaître les journaux; et pour cela l'almanach de journaux américains en a tout le crédit.

En 1876, à l'exposition universelle de Philadelphie, MM. Geo. P. Howell et Cie. ont exposé les derniers exemplaires de chaque publication périodique américaine, au nombre alors de huit mille cent vingt-neuf. Voici comment en parle le correspondant du Times, de Londres, au commencement de sa lettre du 10 juillet de cette année-là:

"La plus grande partie de ces ouvrages est présentée de la manière la plus intéressante et la plus complète, et on ne sache pas qu'il soit possible d'en trouver une preuve plus frappante que celle que nous en fournissons dans cet almanach de journaux américains."

MM. Geo. P. Howell et Cie. signent avec satisfaction les deux années dans lesquelles ils ont encouru la plus forte dépense pour faire participer le public aux larges sources d'informations concernant les opérations dans lesquelles ils étaient engagés (1869, 1870) et disent que ce soit là les deux années qui, malgré les dépenses qu'ils ont encourues, leur ont donné un revenu net excédant celui d'aucune des autres années de leur carrière.

Ce qui fait leur popularité auprès des journaux, c'est leur système de payer promptement pour tout travail accompli. Les éditeurs de journaux qui ont voulu s'en assurer en visitant le bureau, à New-York, ont été invités à visiter le caissier qui leur a montré un avis imprimé conçu en ces termes:

TOUTES LES COMPTES REÇUS AVANT D'ÊTRE EXAMINÉS ET PAYÉS AUJOURD'HUI.

L'agent d'annonces promet à son patron, l'annonceur, qu'il va lui procurer le moyen de faire annoncer au plus bas taux possible. Il lire son rôle d'une commission que lui donne l'éditeur. Prendre l'annonce à une réduction des taux ordinaires et payer promptement pour cela, n'est pas toujours chose agréable pour les éditeurs, mais quand il réfléchissent qu'ils auront leur argent le jour qu'ils enverront le compte, ils se décident à accepter une offre beaucoup plus basse que le prix qu'ils ont coutume de recevoir. De ces éditeurs qui ont un prix pour tout le monde et exigent ce prix de tout le monde, MM. Geo. P. Howell et Cie. n'exigent aucun avantage au-delà de la commission établie et n'en désirent aucun. Ce qu'ils désirent et doivent obtenir pour leurs patrons, c'est le plus bas prix, et ils sont satisfaits quand ils réussissent. Ils savent très-bien que, règle générale, les meilleurs journaux sont ceux qui exigent le meilleur marché.

27 mars 1880. 206

M. J. H. BATES, agent de publicité dans les journaux, 41, Park Row, (maison du Times), New-York, est autorisé à traiter du prix des annonces qu'on voudra publier dans le Journal de Québec, sur des bases les plus avantageuses.

9 mars 1880. 187

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE

Quebec, 30 sept. 1880.

Payez vos Taxes.

Avis est par le présent donné que si les Taxes de l'année courante ne sont pas payées sans délai, les comptes seront remis à la Cour du Recorder pour être collectés.

C. J. LAFRANCE, Trésorier de la Cité.

oct. 1880. 778

EN VENTE

LE CALENDRIER

DU DIOCESE DE QUÉBEC

POUR 1881

PUBLIE PAR AUGUSTIN COTE ET Co

le seul indiquant la date de la solennité des QUARANTE-HEURES en chaque paroisse et le seul approuvé par Mgr. l'Archevêque de Québec.

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada qui protège la propriété littéraire.

EN VENTE PARTOUT.

ELIXIR ALIMENTAIRE DUCRO

RÉVÉILLE L'APPÉTIT Très agréable au goût. RÉTABLIT LES FORCES

Consomme dans toutes les Maladies et Convalescences où il importe de réparer les pertes de l'Économie Animale, Chlorose, Appauvrissement du Sang, Maladies de langueur, etc. — Pour plus de détails, lire la Notice qui accompagne chaque flacon.

Paris, 20, place des Voages, et toutes les Pharmacies.

A Montréal: LAVIOLETTE et NELSON, 209, rue Notre-Dame.

IMPRIMERIE A COTE ET Co 12, rue Sainte-Anne, haute-ville.

EN VENTE: ORDO

DIVINI OFFICII RECITANDI

SA CRUCI PERAGENDI A CLERO PROVINCE QUÉBECENSIS

Jevta Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Regularis.

ANNO 1881

Superiorum de mandato et auctoritate.

En vente chez les éditeurs, et la plupart des libraires. Prix, par douzaine, 2 piastres.

20 oct. 1880. 832

J. & W. REID, FABRIQUE À LEUR

ÉTABLISSEMENT DE LORETTE, TOUTES SORTES DE

Papiers, Feutre pour toiture, lambrissage et plancher, Cartons, Papier de tentures et Papier à enveloppes.

A CELUI DE POST-BOUGE, des papiers de pulpe de bois et de paille.

Ils importent et vendent des papiers étrangers, matériaux de reliure et papiers de tentures.

— AUSSI — Effets de marine, métaux, etc.

Ils achètent au plus haut prix du marché vieille toile à voile, vieux cordage, chiffons, papier de rebut et les vieux métaux.

14 sept. 1880. 699

GEO. P. ROWELL ET Cie.

Bureau d'Agence d'Annonces.

Pour le prix de dix centins, on peut se procurer une brochure de cent pages avec des listes de journaux et mentionnant les prix pour l'insertion des annonces.

Pour le prix de dix piastres, on peut faire insérer quatre lignes pendant une semaine entière dans trois cent cinquante journaux.

10 Rue Spruce, N. Y.

UN DOLLAR.

Le journal The Mail est à l'avant-garde du journalisme, et à la tête de ses rivaux en Canada. C'est le journal le mieux écrit, le plus intéressant et le plus influent dans la Confédération. Il témoigne de l'esprit d'entreprise canadienne.

— Brampton Conservator.

LE MAIL HEBDOMADAIRE

Meilleure publication au plus bas prix de l'Amérique.

La direction tient en main à la disposition des cultivateurs quelques publications agricoles pour 1880. Ces publications annuelles contiennent plus de renseignements pratiques sur l'agriculture qu'aucun livre, et bien que la souscription en est de trois dollars, elle les donnera gratuits à tout souscripteur aussi longtemps qu'elles se publieront. Mais

ELLE FERA DAVANTAGE ! Elle présentera à chaque personne qui s'abonnera au Mail hebdomadaire pour 1881, l'ouvrage qui pour titre The Canadian Farm Annual, po. 1881, lequel sera publié de bonne heure, l'année prochaine.

En conséquence, les nouveaux abonnés qui rempliront les conditions immédiatement ci-dessous.

Le WEEKLY MAIL pendant quinze mois, Le FARM ANNUAL pour 1880, Et le FARM ANNUAL pour 1881.

LE TOUT POUR UN DOLLAR. Adresser au MAIL, Toronto 28 sept. 1880. 755

10 Rue Spruce, N. Y.

AVIS. Le Journal de Québec EST EN VENTE CHEZ M. BELAND, 264, rue et faubourg Saint-Jean.

MM. DROUIN et FRÈRE, 96, rue Saint-Joseph, Saint-Roch.

BIBLIOGRAPHIE UN LIVRE INTITULÉ SAINTE CLOTILDE REINE DE FRANCE, Sa vie, son culte, son siècle, PAR L'ABBÉ J. B. H. MONTEIL, Ancien professeur d'Histoire ecclésiastique. (et dédié à Mgr. de Rimouski.)

Vient de paraître, et est en vente, haute-ville, à la Librairie de M. CHAMAZIE, rue Baude: basse-ville, chez M. DERY, rue Saint-Pierre, libraire, et à Paris, chez Victor PALME, libraire-éditeur, rue Grenelle.

Joli volume de 352 pages in-8. Prix, 1 dollar par exemplaire broché. 22 oct. 1879. 974

VIN ANTI-DYSPEPTIQUE PAPON de Favis de tous les Médecins, est supérieur aux autres remèdes pour guérir Maux d'estomac, Digestions pénibles, Saignements, Appauvrissement du sang, etc. Dépôt à Paris, 2, place Vendôme, Pharmacie GALLIS. A Montréal: Plus Laviolette & Nelson.

THYMOL-DORÉ Supérieur à tous les produits similaires pour assainir les chambres des malades et désinfecter les appartements. Il joint d'une efficacité souveraine pour les soins de la toilette, en bains, lotions, etc. C'est le meilleur produit et le plus actif à employer en temps d'épidémie pour prévenir la contagion de la fièvre typhoïde, petite vérole, scarlatine, coqueluche, etc. — Le flacon, 2 francs. SAVON AU THYMOL-DORÉ Hygiénique et conservateur de la peau. THYMOLINE-DORÉ POUR DÉTERGER IMPÉRIABLE DÉPÔT GÉNÉRAL: 20, RUE RICHER, PARIS. A Montréal: Plus Laviolette & Nelson.

DRAGÉES MEYNE D'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE Plus efficaces que l'huile de foie de morue. Employez en toute saison. VIN DE LA CHARITÉ DE MEYNE Tous Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Maladies de cœur, Hémoptyses. Paris, Pharmacie MEYNE, 31, rue d'Anjou-lez-Louvres. A Montréal: Plus Laviolette & Nelson. 16 mai 1879. 122-1196



PILULES HOLLOWAY

Cette excellente médecine des familles prend rang parmi les choses essentiellement nécessaires à la vie.

Ces Pilules purifient le SANG et agissent puissamment et cependant doucement sur le

Foie, l'Estomac, les Reins et les

INTESTINS, donnent du ton et de la vigueur à ces GRANDS RESSORTS DE LA VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

Elles sont recommandées comme infaillibles dans les cas où la constitution, pour une cause quelconque, est affaiblie.

Elles sont efficaces dans toutes les maladies des femmes, et dans les écoulements de la VIE.

CUISINIÈRE.

On a besoin d'une personne pouvant servir comme cuisinière, dans une famille, et se rendre utile généralement. On exigera des références. S'adresser au n° 3, rue Hamel, haute-ville. 10 mars 1881. 155

PROVINCE DE QUÉBEC.

Chambre du Parlement.

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la sanction de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette Officielle de Québec), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la Gazette Officielle de Québec, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la Gazette Officielle, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier en Chef des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les deux premières semaines de la session.

L. DELORME, Greffier en Chef des Bills Privés.

Québec, 24 janv. 1881. 43-116

AVIS.

Assemblée Législative.

Québec, 25 mars 1881.

CANADA.

QUEBEC, 13 AVRIL 1881.

L'affermage du chemin de fer du Nord continue de préoccuper les deux frères siamois, l'Electeur et le Canadien.

Tous deux ne sont pas toujours d'accord sur les détails; mais il y a entre eux une communauté de sentiments, qui les pousse vers un même but: démolir le gouvernement provincial.

Le premier n'ayant qu'un parti à servir, est plus libre dans ses allures, et il attaque ouvertement.

Son frère est plus timide: il évite une brusquerie qui lui aliénerait tout à fait le parti conservateur; mais son double jeu le perdrait tout de même.

L'Electeur reproche au gouvernement d'avoir employé le produit de l'emprunt français à faire le terrassement du chemin de fer du nord, à construire des ateliers, à réparer les stations, à refaire en grande partie les locomotives et le reste du vieux matériel, à acheter des locomotives et des chars neufs, et tout cela en prévision de l'affermage de la ligne à la compagnie du South Eastern, et pour épargner à celle-ci ces mêmes frais.

Mais ce qui a, ajoute l'Electeur, empêché cet affermage, est le cri d'alarme qu'il a jeté dans le public.

Les assertions de notre confrère, comme toujours, ne sont appuyées sur aucune preuve.

Nous sommes prêt à admettre qu'une partie du produit de l'emprunt français a eu la destination dont parle l'organe rouge; mais nous savons aussi que cet organe ment grossièrement en affirmant que tout le produit de cet emprunt a été absorbé par le chemin de fer du Nord.

Il a fallu prendre sur cet emprunt de quoi payer toutes les obligations laissées par le gouvernement Joly, et auxquelles ce dernier n'avait pu pourvoir.

Au nombre de ces obligations, se trouvaient \$1,345,000 dues à diverses banques; puis au-delà de trois millions auxquels avaient droit divers chemins de fer.

La ligne du Nord exigeait à elle seule plus d'un million pour être achevée.

Telle est la vérité sur l'emploi de l'emprunt français.

L'Electeur, qui ne recule devant aucune invention stupide, nous parle d'une combinaison scandaleuse, qui impliquerait plusieurs perages officiels dans un projet de spéculation inavouable au moyen de l'affermage du chemin de fer du Nord.

L'Electeur nous a habitués à ces espèces de scandales de son cru.

On se souvient que M. François Langelier, il y a un peu plus d'un an, découvert des spéculations semblables, opérées par M. Sénéchal et certains membres du gouvernement DeBoucherville, au moyen du chemin de fer de Lévis et Kennebec.

Cependant, M. François Langelier, poussé au pied du mur et invité à prouver ses assertions, n'eut pas un mot pour justifier ses accusations, n'eut pas un mot pour prouver qu'il n'était pas un calomniateur.

C'est dans l'Electeur que M. Langelier avait exercé son imagination.

Serait-ce encore lui qui essaie sa verve dans l'organe, qui a succédé à la feuille défunte?

L'article de l'Electeur, d'après toutes les apparences, est de même provenance, et il aura le même sort que celui de son prédécesseur.

Le Canadien, moins audacieux que l'Electeur pour la raison que nous avons déjà donnée, est néanmoins aussi mal intentionné.

Il révoque en doute les offres que nous prétendons avoir été faites au gouvernement pour l'affermage du chemin de fer du Nord. Il dit:

« Quelques journaux persistent à parler des offres de \$400,000 que le gouvernement aurait reçues. Nous demandons que la nature de ces offres soit rendue publique par nos confrères qui les connaissent. »

Nos renseignements ne sauraient nous permettre de répondre avec précision aux demandes du Canadien; mais la déclaration officielle ci-dessous contiendra peut-être le grand ami de l'Electeur. Cette déclaration fut provoquée par une interpellation de M. Champagne, député des Deux-Montagnes, et nous

la trouvons consignée dans le Journal de l'Assemblée législative.

Voici cette interpellation et la réponse officielle qu'elle provoqua:

M. Champagne.—Est-ce l'intention du gouvernement de louer ou de vendre le chemin de fer de Québec-Montréal-Ontario et Occidental, et a-t-il reçu des offres à cet effet?

L'honorable M. Chapleau.—Le gouvernement a déjà reçu des offres considérables pour l'affermage du chemin de fer de Québec-Montréal-Ontario et Occidental, et des propositions pour son achat. Ces offres et ces propositions mettent le gouvernement en pouvoir de déclarer que, dans le cas où il se déciderait d'affermier le dit chemin, il pourrait compter sur un prix annuel d'au moins \$300,000 par an, pour dix ans, et plus pour les années suivantes, et sur une somme d'au moins \$6,500,000 représentant un revenu de \$390,000 par la vente du dit chemin.

Le gouvernement, dans tous les cas, s'il croit devoir louer ou vendre le dit chemin, ne prendra aucune initiative avant d'avoir convoqué les chambres pour prendre leur avis sur cette question.

Cette déclaration officielle ne doit-elle pas rassurer le public sur les offres qui ont été faites pour l'affermage du chemin de fer du Nord, et sur les intentions du gouvernement?

Le Canadien, à bout d'arguments, cherche à trouver de la contradiction entre les écrits publiés actuellement dans le Journal et ceux que publiait le défunt Eclairer.

Le Journal de Québec et l'Eclairer ne furent jamais unis comme le sont aujourd'hui les deux frères siamois du Canadien et de l'Electeur, et l'un a pu prendre à l'égard des partis politiques une position, qui n'engage aucunement la responsabilité de l'autre.

Voici ce que le Canadien prétend exhumé du défunt Eclairer:

« Le choix, aurait dit l'Eclairer, est à faire entre un homme comme M. Chapleau, le principal auteur du scandale des tanneries, affaire qui a causé une perte de \$200,000 à la province de Québec, l'auteur du scandale de Saint-Lin, et l'approuvateur, quand il n'en a pas été l'un des auteurs, de tous les jobs honteux, de tous les gaspillages effectués par le gouvernement conservateur depuis 14 ans, et un homme comme M. Joly, sur l'honnêteté duquel il n'est pas permis de soulever le moindre doute. »

Nous aimerions que le Canadien nous donnât la date du numéro de l'Eclairer, dans lequel se trouve cette charge à fond contre M. Chapleau, et nous pourrions lui dire si ces paroles peuvent être ou non attribuées à celui des collaborateurs du Journal qu'il désigne.

L'Eclairer, on s'en souvient, était l'organe des chefs rouges et il répétait ce que ceux-ci débitaient en parlement.

Dans ce temps-là, le Canadien le qualifiait d'impudent menteur et de vil calomniateur!

Si l'Eclairer calomniait alors M. Chapleau, vous devriez vous en prendre surtout à ceux qui l'inspiraient et qui le trompaient, et non à celui qui recevait d'eux ses informations.

Ainsi, tout ce que vous empruntez à l'Eclairer d'ailleurs sortait de la bouche de M. Joly, de M. Langelier, et de plusieurs autres chefs libéraux avec qui M. Tarté fait aujourd'hui cause commune.

Si vous les considérez alors comme d'ignobles menteurs, comment se fait-il que vous puissiez avoir confiance en eux aujourd'hui?

M. Tarté ferait mieux de choisir un autre terrain pour trouver de la contradiction dans aucun des articles du Journal.

On sait qu'une députation d'ouvriers de Québec devait rencontrer le premier ministre, vendredi dernier, à son bureau. Celui-ci ayant été appelé à Ottawa et à Toronto par des affaires imprévues et pressantes, ne put se trouver à l'entrevue, mais chargea deux de ses collègues de recevoir les délégués.

Nous laissons continuer la Menerve: « Ceux-ci refusèrent de voir d'autre ministre que l'honorable premier lui-même. Il leur fut répondu que M. Chapleau serait bientôt de retour, et qu'il serait, sans doute, heureux de leur accorder l'entrevue demandée. »

« Là-dessus l'Electeur crie que M. Chapleau ne veut pas se dégrader pour de simples ouvriers, lorsqu'il se mettrait en quatre pour le moindre va-nu-pieds (sic) recommandé par quelque personnage politique. Toujours les mêmes, ces demagogues! »

« Il n'y a rien pourtant d'inusité dans cette affaire. Il est arrivé maintes fois à Sir John Macdonald de se faire représenter par ses collègues quand, pour une cause imprévue, il ne pouvait recevoir une délégation à l'heure voulue. Et jamais les délégations ne se sont crues insultées! »

« Mais cette accusation ne prendra guère. Les ouvriers s'en vont que M. Chapleau a fait pour eux en mainte circonstance et ne lui tour-

neront pas le dos pour si peu. Fils d'ouvriers lui-même, M. Chapleau n'a jamais rougi du milieu d'où il est sorti, et ne voudrait pour aucune raison laisser croire qu'il ne traite pas avec tout le respect voulu une classe aussi respectable et aussi importante de la société. »

Le crédit foncier franco-canadien.

L'Union des Cantons de l'Est publie cet incroyable canard: « Nous entendons souvent des plaintes contre le fonctionnement du crédit foncier de Québec. »

« Des cultivateurs ont fait demande et se sont rendus à 20, 25 et 30 piastres de dépenses préliminaires, et attendent depuis des mois sans avoir de nouvelles, sans savoir même si on leur prêtera l'argent. »

« La confiance en cette institution est passablement minée dans cette partie des cantons de l'Est, et la même chose a lieu dans les comtés voisins. »

Le Canadien lui répond avec beaucoup d'à propos:

« Un petit article reproduit de l'Union des Cantons de l'Est, se plaignant du fonctionnement du crédit foncier franco-canadien, à Québec, a été publié sur notre numéro d'hier. D'après les informations que nous avons prises à bonne source, nous nous sommes convaincus que ces quelques lignes ne sont pas justifiées par les faits. »

« Il n'est pas à la connaissance du bureau de Québec qu'aucun des habitants des Cantons de l'Est ait à se plaindre du fonctionnement de cette institution. Il ignore si quelques-uns des habitants de ces importantes localités ont dépensé 20, 25 ou 30 piastres, pour assurance contre le feu, enregistrement d'actes, certificat des hypothèques ou autres dépenses. »

« Tout ce que le bureau sait, c'est que tous ceux qui se sont adressés à lui ont obtenu pleine et prompte justice, comme tous les emprunteurs en général. Ce n'est pas, certainement, la faute de l'institution s'il y a eu du retard, parce que les titres n'étaient pas en règle, ou parce que les compagnies d'assurance ont refusé d'assurer certaines maisons, sur lesquelles il n'y avait pas de chemins. »

« Plusieurs personnes, qui veulent servir d'intermédiaire entre les emprunteurs et le crédit foncier, ont écrit qu'elles avaient en mains une foule de demandes, mais elles n'ont pas encore été présentées à ce bureau; conséquemment, l'article de l'Union des Cantons de l'Est, n'a pas sa raison d'être. »

« Le bureau de Québec a déjà fait des prêts importants, même dans les cantons de l'Est, et est entouré du respect et de la considération du public. Il marchera de progrès en progrès, et il n'y a qu'une voix pour reconnaître le zèle et les mérites incontestables des administrateurs et du chef du bureau de Québec. »

Nouvelles générales.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur est de retour à Québec.

Les membres du syndicat, MM. Donald A. Smith, Geo. Stephens, R. B. Angus et W. Abbott partent, jeudi, de Liverpool pour le Canada. M. McIntyre restera pour le moment en Angleterre.

La réunion générale annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, a eu lieu, hier.

MM. W. Withall, E. Beaudet, J. G. Ross, J. B. Renaud, l'hon. A. P. Caron, John Ross et l'hon. P. Garneau ont été élus directeurs. M. W. Withall a été nommé président, et M. E. Beaudet, vice-président de la compagnie.

Une grande quantité de bois de chauffage et de bois de construction sera apportée à Québec par cette voie, pendant la prochaine saison.

Les directeurs ont déclaré que les travaux sur cette voie allaient être poursuivis activement, et qu'ils espèrent que les négociations maintenant en voie de progrès amèneront la construction de plus de 45 milles, depuis Saint-Raymond jusqu'au lac Édouard.

Plusieurs journaux annoncent que M. J. P. Tardivel a quitté la rédaction du Canadien à laquelle il était attaché depuis six ans.

Le prince Pierre-Napoléon Bonaparte est mort dimanche. Il était né en 1815. C'était le troisième fils de Lucien, le second des frères de Napoléon Ier. Il mourut à une époque de 1830 à 1846, où il vint en France et se fit élire à l'Assemblée par les électeurs de la Corse. Lors du rétablissement de l'empire, il reçut le titre de prince et d'alsesse. En 1870, à l'occasion d'une querrelle à propos de journal, il provoqua Paschal Grousset, de la Marseillaise, et dans une querrelle avec les témoins de celui-ci, il tua d'un coup de pistolet M. Victor Noir. On se rappelle le retentissement que cette affaire eut dans le temps. Après la chute de l'empire, le prince passa en Belgique, puis en Angleterre, où il vécut retiré.

Nouvelles télégraphiques.

Montréal, 12 avril.

La glace se brise sur le lac Saint-Louis, à l'ouest de Lachine, et tout annonce l'ouverture prochaine de la navigation.

Le sous-gérant du chemin de fer Occidental nie que des livres importants aient été perdus lors de l'incendie de la gare de Hochelaga.

Il est mort 64 personnes en ville, la semaine dernière.

300 jeunes gens des campagnes environnantes sont partis pour aller

travailler sur le chemin de fer du Pacifique.

Le temps est tellement beau que la crème à la glace se gâche dans les rues.

Les voleurs ont quelque peu fléchi aujourd'hui.

Un entrepreneur de Lachine a disparu. Sa famille est très inquiète sur son sort. Il avait en sa possession une forte somme en numéraire.

Outouais, 12 avril.

M. Dunbar, sculpteur, exécute un buste de Sir J. A. Macdonald.

Il est tombé beaucoup de neige, lundi matin, mais elle disparaît rapidement.

Une députation de la chambre de commerce de Montréal est arrivée, aujourd'hui, et a eu une entrevue avec le ministre des finances, relativement à l'abolition ou à la diminution des péages sur les canaux canadiens. La députation se compose de MM. Henshaw, Ogilvie, Munderloch, Jacques et Paterson.

On lit dans le Citizen:

« Il paraît qu'une certaine maison qui fait dans le commerce de chapellerie à London, a été dans l'habitude d'acheter sur les marchés étrangers et se faisait donner trois factures à cet effet; l'une contenant la valeur réelle des marchandises, et les deux autres à l'usage de la douane, indiquant une valeur inférieure. L'inspecteur de la douane ayant conçu des soupçons, demanda à la maison son livre de factures, et le compara avec les entrées faites à la douane, et la comparaison démontra que, depuis deux ans, la maison avait systématiquement fait ses importations avec une évaluation qui lui a permis de frustrer le trésor de près de \$6,000. Les autorités l'ont obligé à rembourser cette somme. »

« Une autre maison de London ayant dans un journal de sa localité que la maison mentionnée plus haut avait eu des difficultés avec la douane, envoya au bureau du journal se plaindre que le nom de la maison coupable de fraude n'eût pas été désigné dans ses colonnes, circonstance qui pourrait soulever des soupçons contre les autres maisons. Finalement une enquête a démontré que cette même maison s'était rendue coupable de fraudes pour un montant de \$3,000, somme qu'elle a été aussi obligée de payer à la douane. Il paraît qu'une de ces maisons n'a pas fait moins de 404 en trois fausses, assermentées comme correctes et pour chacune de ces entrées, en vertu de la clause 76 de l'acte concernant les douanes, le coupable est passible d'une amende de \$200 ou de l'emprisonnement pour un terme n'excédant pas un an ou les deux à la fois, à la discrétion de la cour. Ainsi si la loi était mise en force les coupables devraient \$80,800, et le lecteur peut juger lui-même du temps qu'il leur faudrait passer en prison. »

Le jugement rendu par la Cour suprême dans la cause de Stewart contre la banque Ontario est très important. M. Stewart poursuivait la banque pour recouvrer une somme de \$1,200 déposée par lui pour un but spécial, mais la banque l'avait appliquée en partie au paiement d'un billet. La Cour a déclaré que l'argent ainsi déposé ne pouvait ainsi changer de destination par le seul choix de la banque.

A M. le rédacteur du Journal de Québec.

Monsieur, J'ai l'honneur d'adresser à M. Tarté, rédacteur en chef du Canadien, une lettre dans laquelle je réclame, — assez poliment, je crois, vu les circonstances, — contre certaines assertions fausses et injurieuses, contenues dans son premier numéro du 23 mars dernier.

Voici cette lettre: « Ottawa, 7 avril, 1881. »

M. Tarté, rédacteur en chef du Canadien.

Monsieur, Ce n'est qu'aujourd'hui seulement, au retour d'un assez long voyage, que j'ai pu lire dans le Canadien du 23 mars dernier, en tête du premier Québec, sous le titre Agitations, les lignes suivantes: « Mgr des Trois-Rivières — car c'est évident lui qui tient la plume — a tenu, mine sa réplique à M. Charbonnet. Nous est avisé qu'il n'est parti sans un coup — nous sommes tentés de dire trop — d'honneur à cet abbé, qui a écrit, dit-on, sa brochure, moyennant finances, en acceptant, comme prix de ses attaques, contre la liberté religieuse, une somme de \$100,000, la part des adversaires du clergé. »

« Permettez-moi, monsieur, de vous répondre catégoriquement. « Le Mgr des Trois-Rivières n'a fini ni terminé, ni même commencé de réplique à ma brochure, et voici pourquoi: c'est que la dite brochure n'a pas encore paru, et que le manuscrit n'a pas même encore été mis entre les mains de l'imprimeur. »

« Je four la même raison, comment osez-vous dire qu'elle contient des attaques contre la liberté religieuse? « Je ne s'entendement je déclare, mais je veux solennellement — car l'accusation en vaut la peine — que je n'ai pas écrit cette brochure — laquelle, je le répète, n'est pas encore publiée — moyennant finances, et que je n'ai, à ce propos, ni demandé ni accepté un seul sou de souscription, et qu'il n'en a jamais été offert un seul, de la part de qui que ce soit, amis ou adversaires du clergé. »

« Vous me répondez peut-être que vous avez donné ce dernier point comme un dit-on. « Oh! monsieur, vous devez pourtant savoir mieux que bien d'autres ce que valent ces dit-on, et ce qu'ils recouvrent de mauvaises foi et de calomnies! »

« Ajoutez, si cela peut paraître nécessaire, que Mgr des Trois-Rivières n'a fait de réplique à aucun des écrits publiés par moi, mais qu'il a répliqué uniquement à l'auteur d'une lettre signée 'Un curé', publiée dans l'Electeur du 25 janvier, lequel auteur n'est pas moi. Je le déclare solennellement, devant toute contradiction de la part de qui que ce soit. »

« Maintenant, monsieur, comptant sur votre esprit de justice, je vous prie de publier cette lettre dans votre journal aussitôt que possible. »

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre dévoué serviteur, Ables T. A. CHANDONNET.

Vous avez devant vous, monsieur le rédacteur, l'acte d'accusation d'un côté, et la défense de l'autre.

Eh bien, le croiriez-vous? M. Tarté, qui, par un tour de force impossible à tout autre, fait faire à Mgr des Trois-Rivières une réplique à une brochure qui n'a pas paru; M. Tarté, avec une intention plus que merveilleuse, aperçue déjà éblouissante, dans un ouvrage qui n'existe pas, des attaques contre la liberté religieuse; M. Tarté, enfin, qui pousse l'injustice et l'injure — si toutefois il est capable d'injurier quelqu'un — jusqu'au point, sur un simple dit-on qu'il va ramasser dans la boue, d'accuser un théologien de vendre sa plume aux ennemis de l'Eglise, et de trahir, pour un vil denier, non-seulement un devoir essentiel, mais encore un serment qu'il a solennellement prêté, à trois reprises différentes, au moment même où les représentants du Saint-Siège lui confèrent ses titres. M. Tarté, qui parle et accuse ainsi, n'a pas encore eu le temps, depuis vendredi matin, le 8, que ma lettre lui est parvenue, de retirer ses assertions et de réparer son injustice; je serais même surpris maintenant qu'il le fit jamais.

Je vous prie donc, M. le rédacteur, de vouloir bien publier cette lettre dans votre journal, en faveur de la vérité et de la justice, et d'accepter par avance l'expression de ma gratitude et de la considération distinguée avec laquelle

J'ai l'honneur d'être, Votre humble serviteur, Ables T. A. CHANDONNET.

11 avril 1881.

Bulletin télégraphique d'entre-mer.

Par suite des pluies persistantes depuis plusieurs semaines, les inondations augmentent en Autriche. Les dernières nouvelles de Szegedin mandent que la levée est en danger et que 2,000 hommes travaillent à la raffermir. Si elle cède toute la contrée autour de la ville sera inondée.

La Grèce cherche un moyen pour rencontrer les vues de puissances et concilier en même temps l'opinion publique qui est hostile aux vues des puissances. Le cabinet demande une union de la Thessalie et de l'Epire en une province autonome sous un prince chrétien, avec des garanties de la part des puissances. La Grèce sacrifierait ainsi ses idées d'agrandissement à l'émancipation des habitants de l'Epire. La cour, en Grèce, désire la paix.

On mande de Constantinople que l'Allemagne encourage secrètement le sultan à résister à la pression des puissances. Le monde officiel, en Grèce est fermement convaincu que l'Allemagne désire la guerre, car si la Grèce accepte la paix, la guerre viendra trop tard pour la réalisation des vues de Bismark.

L'excitation est intense à Tunis, et il est douteux que le Bey puisse répondre de la sécurité publique si les Français continuent à s'avancer.

Lord Beaconsfield n'est pas mieux.

Le fort Nara Kissar, sur la route qui conduit à Merv, a été pris par surprise par les Turcomans, et toute la garnison russe a été massacrée.

La chambre des députés, à Paris, a été ajournée au 12 mai.

Le gouvernement a décidé d'ajouter 750 soldats au corps de police de Saint-Petersbourg.

Le général Kaufmann, gouverneur du Turkestan, a eu une attaque de paralysie.

On dit qu'il reste à peine 20 maisons habitables sur toute l'Hebe-Chio, 45 villages ont été complètement détruits. En certains endroits la population a disparu.

Le projet de loi concernant la tenure des terres en Irlande a été discuté et déclaré illusoire dans une conférence de membres de la ligue agraire tenue à Dublin.

Le czar de Russie reçoit encore des lettres menaçantes des nihilistes.

On parle encore d'une triple alliance entre la Russie, l'Allemagne et l'Autriche.

Mad. Parnell a déclaré, à une réunion des membres de la ligue agraire, que M. Gladstone avait fait des ouvertures à son fils et à elle-même, protestant que si l'agitateur irlandais donnait son concours au ministre, il serait le sauveur de l'Irlande.

La catastrophe de Chio. Le Times, de Londres, reçoit les détails suivants de son correspondant à Chio, à la date du 7 avril: « Une commission médicale siège en ce moment pour considérer s'il est opportun de couvrir de terre les décombres de la forteresse, parce qu'il n'y a aucun espoir de sauver personne, et l'exhumation des morts pourrait amener une épidémie. On croit maintenant que dans toute l'île, qui renferme une population de 70,000 habitants, 6,000 ou 7,000 ont été tués et 25% des survivants sont blessés. A Chiesme, 10 personnes seulement ont péri mais un grand nombre de maisons sont en ruines et 30,000 personnes sont à la belle étoile. Des secours ont été organisés de suite. Les trois quarts des maisons sont endommagées. Depuis dimanche on ressent chaque

nuit des secousses fréquentes. Le temps est beau et tout le monde profite à tout autre, fait faire à Mgr des Trois-Rivières une réplique à une brochure qui n'a pas paru; M. Tarté, avec une intention plus que merveilleuse, aperçue déjà éblouissante, dans un ouvrage qui n'existe pas, des attaques contre la liberté religieuse; M. Tarté, enfin, qui pousse l'injustice et l'injure — si toutefois il est capable d'injurier quelqu'un — jusqu'au point, sur un simple dit-on qu'il va ramasser dans la boue, d'accuser un théologien de vendre sa plume aux ennemis de l'Eglise, et de trahir, pour un vil denier, non-seulement un devoir essentiel, mais encore un serment qu'il a solennellement prêté, à trois reprises différentes, au moment même où les représentants du Saint-Siège lui confèrent ses titres. M. Tarté, qui parle et accuse ainsi, n'a pas encore eu le temps, depuis vendredi matin, le 8, que ma lettre lui est parvenue, de retirer ses assertions et de réparer son injustice; je serais même surpris maintenant qu'il le fit jamais.

Je vous prie donc, M. le rédacteur, de vouloir bien publier cette lettre dans votre journal, en faveur de la vérité et de la justice, et d'accepter par avance l'expression de ma gratitude et de la considération distinguée avec laquelle

J'ai l'honneur d'être, Votre humble serviteur, Ables T. A. CHANDONNET.

11 avril 1881.

Nouvelles publications.

Laissez-moi dormir, dernières paroles de Mrs Jehin Prime, par M. Louis H. Fréchet, avec musique, D. Olivier, éditeur, 191, rue Saint-Jacques, Montréal.

Société Musicale Sainte-Cécile de Québec.—Il y aura assemblée générale, ce soir, à 8 heures, au no 1644, rue du Roi, en face du marchand Jacques-Cartier, pour affaires importantes. Tous les membres sont priés d'y assister. Par ordre, F. X. FOURNIER, Secrétaire.

FAITS DIVERS.

—La conférence de M. Bourinot sur « l'île du Cap Breton », devant la société de géographie, est remise à jeudi soir.

—L'œuvre de recensement s'exécute, nous dit-on, avec facilité. Partout les énumérateurs sont reçus courtoisement par les citoyens et obtiennent tous les renseignements que la loi exige.

—La glace du pont de l'île d'Orléans est presque complètement disparue, et celle de la rivière Saint-Charles cède partout, et sera emportée aujourd'hui probablement par la marée.

—La glace s'est mise en mouvement, aux Trois-Rivières, hier.

—On nous dit que dans le comté de Lotbinière il se fait du sucre en abondance.

—Un jeune homme, du nom de Joseph Roderick, a été trouvé mort dans les bois environnants Farmington, état du Maine, où il travaillait. Il était natif de la Beauce, et âgé de 24 ans environ.

—MM. Aré et G. Drolet sont de retour du Haut-Canada où ils ont fait de magnifiques achats dont on verra les résultats à leurs états, samedi.

On signale des gelées de deux ans qui posent de 1,300 à 1,400 livres; des bouillons de 4 ans qui pèsent de 1,800 à 2,000 livres. Il y a aussi une trentaine de beaux animaux engraisés par M. Catellier, de Saint-Valier, et M. Talbot, de Saint-Pierre Rivière du Sud.

—Trois épiciers ont été condamnés à \$75 d'amende ou trois mois de prison, pour avoir vendus des liqueurs alcooliques en quantités moindres qu'une pinte.

—Le Deroche, A. Métivier, N. Métivier et V. Laforte ont été condamnés à deux mois de prison par le Recorder, pour avoir fait du bruit en état d'ivresse dans la rue Réal, dans la nuit de lundi à mardi.

—En 1880, l'Angleterre a importé pour \$12,986,000 de viandes, céréales, beurre, fromage et œufs.

—Un vétérinaire de 1812, nommé Bourgault, vient de mourir à Saint-Jean Port-Joly.

—Le vapeur Ottawa, qui a passé l'hiver sur le haut du fleuve, a tellement été maltraité par la glace que l'on s'empresse d'en sauver tout ce que l'on peut avant le passage des glaces du lac Saint-Pierre qui en achèveront peut-être la destruction.

—Haltie Duel est morte, lundi, à Iowa City, après un jeûne de 47 jours.

—On mande de Havre de Grèce, Terreneuve, que le vapeur Mustif a apporté 20,000 loupes — marins; les Greenland, 24,000; et les goélettes Ercott et Sisters, 3,000 chacune. Jusqu'ici les rapports constatent une prise de 111,000 pièces. Il reste encore 22 vapeurs à venir, en sorte que l'on espère que cette année la pêche dépassera la moyenne ordinaire qui est d'environ 400,000.

Ventes par le Shérif—Avril 1881

—Michel Côté; contre Guillaume alias William Matte. Nos. 1 et 2. Deux terres situées en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste des Ecuries, avec les bâtiments dessus construits.

3. Un lot de terre situé en la paroisse de la Pointe-aux-Trembles. Pour être vendus comme suit: les lots nos. 1 et 2 à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste des Ecuries, le 19e jour d'avril, à onze heures du matin; et le lot n. 3, à la porte de l'église de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, le 19e jour d'avril, à deux heures de l'après-midi.

—Nicodème Audet; contre Cyrille Dubois. Deux terres et deux terrains situés en la paroisse de Sainte-Hélène—avec les bâtiments dessus construits. Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Hélène, le 19e jour d'avril, à onze heures de l'avant-midi.

—Isaïe Tremblay; contre Joseph Tremblay. Deux terres et deux terrains situés en la paroisse de Sainte-Marguerite, de 2 arpents et demi de front sur 30 arpents de profondeur—avec les bâtiments dessus construits. Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Marguerite, le 20e jour

Des catalogues et instructions sur la manière de planter la vigne seront envoyés sur demande.

GALLAGHER et GAUTHIER, Propriétaires du Vignoble Beaconsfield, Pointe-Claire P. Q., bureau n. 101, rue Saint-François-Xavier, Montréal.

Différentes causes, l'âge avancé, les soucis, la maladie, les déceptions et la prédisposition héréditaire, tendent à rendre les cheveux gris, et chacune de ces causes en détermine la chute prématurée.

L'AVEN'S Hair Vigor rend au cheveu ses tons gris ou fanés par leur couleur naturelle, brune, blonde, châtain ou rouge. Il adoucit le cuir chevelu en le nettoyant et en lui donnant une action saine.

Il enlève les pellicules et guérit les affections causées par l'excès des humeurs. Il arrête la chute des cheveux, et produit une nouvelle croissance dans tous les cas où les follicules ne sont pas détruits et où les glandes n'ont pas été affectées.

Les effets en sont incomparables sur les cheveux faibles ou malades, et quelques applications suffisent pour leur rendre le brillant et la vigueur de la jeunesse.

Sûr et inoffensif dans son emploi, l'AVEN'S Hair Vigor est sans rival pour la chevelure et spécialement estimé pour le lustre doux et la richesse du ton qu'il donne aux cheveux. Il ne renferme ni huile, ni teinture, et ne déteint pas sur la toile; de plus, il adhère longtemps aux cheveux, auxquels il conserve la fraîcheur et la force.

Prépare par le Dr. J. C. Ayer et Cie., Lowell, Mass., E. U., chimistes praticiens et analystes.

En vente chez tous les Pharmaciens. 11 avril 1881. 233-12m-Soc.

LA TOUX, UN RHUME OU LE MAL DE GORGE doivent être arrêtés dans leur progrès. La toux chronique amène fréquemment une suite de pertes insupportables et la consommation. LES PASTILLES DE BROWN POUR LES BRONCHES ne causent pas de desordre dans l'estomac comme les sirops et les baumes enseignés pour la toux, mais elles agissent directement sur les parties enflammées, adoucissent l'irritation, donnent du soulagement dans l'asthme, la bronchite, les rhumes, le catarrhe, et les maux de gorge auxquels sont exposés les chanteurs et les orateurs publics.

Pendant trente ans les Pastilles de Brown pour les bronches ont été recommandées par les médecins et ont toujours donné une satisfaction parfaite. Ayant subi l'épreuve d'un usage général et constant pendant une période entière, elles sont parvenues à un rang bien mérité parmi les quelques remèdes utiles du siècle.

En vente partout à 75c la boîte. 25 av. 1881. 123-12m

Repos et confort pour ceux qui touffent. LE PANACEE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur, intérieure ou extérieure; elle guérit les douleurs au côté, dans le dos ou dans les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux. Elle agit le soir, avec la plus grande sûreté car son pouvoir agissant est étonnant. La Panacée de Brown pour les familles, étant reconnue comme le grand remède pour soulager la douleur et doubler la force de tout être ou liniment dans le monde, devrait se trouver dans toutes les familles afin d'en faire usage au besoin, parce que c'est bien le meilleur remède qui existe dans le monde pour les douleurs dans l'estomac, les articulations, et tous les genres de douleurs. Il est en vente chez tous les droguistes à 25 centins la bouteille.

Mères! Mères!! Mères!!! Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas de mal au monde qui aient une si douce et si douce action sur un enfant que de le faire dormir, et de lui rendre la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente chez tous les pharmaciens. 23 cent la bouteille. 29 janv. 1881. 56-12m

UNE MATINEE DE CARRENO. Le beau et spacieux salon de la Compagnie de Pianos de New-York, était encombré par l'un des auditeurs les plus distingués, au point de vue de la composition, que nous ayons vu nulle part cette saison, pour entendre l'émminent pianiste M. Carreno qui a été au-delà de toute surveillance à la demande qui lui avait été faite de fournir, avant son départ de la ville, à ses nombreux admirateurs une occasion nouvelle de l'entendre. Nous n'avons pas besoin de dire que la réunion a été d'ordre le plus élevé au point de vue de l'art. Le talent de madame Carreno est bien connu aujourd'hui à Montréal qu'il n'est pas nécessaire d'insister longtemps. Cette artiste a acquis, avec droit, la faveur publique à un degré auquel aucun pianiste n'est jamais parvenu, et nulle part, ses grandes aptitudes ne sont mieux appréciées qu'en cette ville.

Voici le programme de cette étude musicale: 1. Rapsodie Hongroise n. 2. (Sur demande spéciale). 2. Trois Etudes. (a. Etude en C mineur. Chopin. b. Etude en D bémol. Liszt. c. Etude en octave. Kullak. 3. Sonates quasi fantasie. Beethoven. (Op. 27, No. 1.) Andante—Allegro. Allegro molto et vivace—Adagio—Allegro Finale. 4. Roméo Capriccio. Mendelssohn. 5. La Dernière rose de l'été. Thalberg. (Sur demande spéciale). 6. Impromptu en A bémol. Schubert. 7. Schumann. 8. Schumann. 9. Schumann. 10. Schumann. 11. Grande Fantaisie en Fa. Liszt. (Sur demande spéciale).

Du commencement à la fin, madame Carreno a captivé complètement l'attention de son auditoire, fait d'autant plus significatif qu'il part point-être de la dernière rose de l'été, de Thalberg, il n'y avait rien qui pouvait être considéré comme populaire dans le sens ordinaire du mot. Les morceaux qui ont été joués ont provoqué la plus vive admiration, parce que probablement ils étaient les meilleurs que cet auditoire ait eus à entendre. Les morceaux de Schumann (Schumann), le « Roméo Capriccio » et la « Rapsodie Hongroise n. 2 » de Liszt, et il faut ajouter la grande fantaisie du même compositeur sur Faust. En interprétant ces compositions et de fait dans toutes les parties du programme madame Carreno s'est surpassée. Les circonstances étaient toutes favorables à l'artiste: salle splendide, auditoire d'élite et un appréciateur, et par dessus tout, un magnifique piano, un Grand Weber. Les mérites de

Ces instruments ont été si souvent le thème d'articles élogieux qu'il est bien difficile de ne pas se répéter dans le choix des expressions pour constater leur mérite. Nous ne dirons qu'une chose en terminant, c'est que tous ceux qui ont eu la bonne fortune de se faire admirer, hier, ont contracté une dette de reconnaissance à l'égard de la compagnie de New-York qui leur a fourni l'occasion d'entendre un artiste qui est en elle-même une perfection, exécuter sur un piano auquel on peut appliquer la même expression.—La Gazette de Montréal. 25 fév. 1881. 115-12m-1uin

Papier Rigolot

OU MOUTARDE EN FEUILLES POUR SINAPISMES

Avis important. Les nombreuses contre-façons et imitations du SINAPISME RIGOLLOT nous ont déterminé à prendre une mesure sur laquelle nous appelons l'attention des industriels et du public. Toutes les feuilles de sinapisme et toutes les feuilles de sinapisme renferment en rouge la signature qui se trouve sur la face inférieure.

En conséquence, on ne doit admettre comme véritable que le Papier Rigolot qui se trouve dans les feuilles qui ont cette signature.

En vente chez tous les Pharmaciens. 11 avril 1881. 233-12m-Soc.

VENTES par Encan. VENTES FUTURES ANNONCÉES PAR A. J. MAXHAM ET Cie.

MM. MAXHAM ET Cie. désirent appeler l'attention du public sur les ventes suivantes qu'ils ont à faire: LUNDI, le 13-A la résidence de Mlle. Cannon, vis-à-vis le Bureau de Poste. MARDI, le 19, et les jours suivants—Dans la maison Bièdeau, par ordre de P. Vallière, écuier, toute cette belle collection de meubles, sans réserve.

VENDEUR, le 22, à la résidence de M. Dastous, 475, rue Saint-Jean. LUNDI, le 25-A la résidence du Dr. Richardson. MARDI, le 26-H. Stikeman, écuier, Banque British North America. JEUDI, le 28-A la résidence de F. Morgan, écuier.

Accès.—Vente définitive du magasin de papeterie de Montréal, avec un grand assortiment de tous les genres de papeteries, sans la moindre réserve.

Le soir toutes des ventes de première classe et elles sont dignes de l'attention publique. Les détails seront donnés dans des annonces subséquentes.

A. J. MAXHAM ET Cie., E. et C. 31 mars 1881. 198

GRANDE VENTE A CREDIT ET SANS RESERVE DE TOUTE LA BELLE Collection de Meubles EXPOSÉS A LA MAISON BILODEAU

PROVENANT DE LA Célèbre manufacture de Vallière Magnifiques meubles de chambre, dessus ou marbre, genre « Queen Anne et Eastlake ».

Mobilier de chambre d'un fini élégant et orné de sculptures artistiquement travaillées. Tables à dîner qui s'agrandissent à volonté. Pupitres et Secrétaires pour dames, Pupitres de bureau. Tables de centre avec dessus en marbre. Tables « Bouquet » et autres. Divers ornements dorés et autres. Buffets, Chaises et Tables de passage. Bibliothèques, dessus en marbre. Supports pour jardinières. Et un grand assortiment de Meubles de qualité inférieure que l'on pourra voir avant la vente.

Le tout formant la plus grande collection de meubles qui ait jamais été offerte en vente. Chaque article sera garanti, et l'acheteur obtiendra un crédit libéral.

La vente sera sans la moindre révé et aura lieu MARDI, le 19 et les jours suivants, à la MAISON BILODEAU. La vente commencera à UNE heure et demie P. M.

A. J. MAXHAM ET Cie., E. et C. 13 avril 1881. 238

ANNONCES Nouvelles. AVIS IMPORTANT. La Compagnie du Chemin de Fer du Nord, afin d'accorder au public en général, nous a fait un DEPOT DE SES BILLETS (Tickets) sur toute sa ligne ainsi que sur les lignes des Etats-Unis, (billets aller et retour compris, au même prix qu'à leur bureau. Nous invitons le public à profiter de ce grand avantage.

GINGRAS et LANGLOIS, 54, rue du Palais, Québec, 13 mai 1881. 239-1m

ON DEMANDE 10 MACHINISTES et 3 ou 4 MOULEURS chez ANTOINE ROUSSEAU, 175, rue Saint-Paul, Québec. 11 avril 1881. 234-3f

NOUVEAUTES! D. MORGAN, tailleur, n. 34, rue La Fabrique, vient de recevoir 14 colis de Tweeds anglais, écossais et canadiens, dernier genre pour les habillements des dames et messieurs.

Ceux qui font confectionner leurs habillements ailleurs sont invités à visiter son établissement où ils pourront acheter le Tweed à la verge à bon marché.

Une infinité d'articles qu'on ne trouve pas d'ordinaire chez les autres épiciers du gros et qui sont propres à reconnaître les goûts et les besoins des pratiques, surtout des marchands de la campagne. Une visite est sollicitée. LECLERC et LETELLIER, 48, rue Saint-Paul, Québec. 7 avril 1881. 222-12m-5mars

Collège des Médecins et Chirurgiens

PROVINCE DE QUÉBEC. BUREAU PROVINCIAL DE MÉDECINE. EXAMENS PRÉLIMINAIRES. Les examens pour l'admission à l'étude de la médecine et chirurgie auront lieu, JEUDI, le 5 MAI prochain, à MONTREAL, à 10 heures A. M., dans les salles de la Faculté de Médecine de l'Université-Laval.

Les certificats ainsi que l'honoraire de l'examen, \$10, doivent être remis au moins dix jours d'avance, entre les mains de l'un des secrétaires soussignés. A. G. BELLEAU, M. D. Québec. F. WAYLAND CAMPBELL, M. D., Montréal. Secrétaire.

5 avril 1881. 210-1m

Collège des Médecins et Chirurgiens

PROVINCE DE QUÉBEC. BUREAU PROVINCIAL DE MÉDECINE. Assemblée semi-annuelle. L'assemblée semi-annuelle du Bureau Provincial de Médecine aura lieu, MARDI, le 11 MAI prochain, à MONTREAL, à 10 heures A. M., dans les salles de la Faculté de Médecine de l'Université-Laval.

Les candidats à l'examen professionnel ou la licence doivent remettre tous leurs certificats (celui d'admission à l'étude compris) ainsi que l'honoraire de la licence \$20, entre les mains de l'un des secrétaires soussignés au moins dix jours d'avance. Le Bureau des examinateurs pour le diplôme de sage femme (sibé de Montréal) siège à aux lieux, jour et heure susdits. A. G. BELLEAU, M. D. Québec. F. WAYLAND CAMPBELL, M. D., Montréal. Secrétaire.

5 avril 1881. 211-1m

La Compagnie de Vapeurs de Québec

Avis est par le présent donné que la réunion générale annuelle des Actionnaires, pour l'élection des Directeurs et pour transiger d'autres affaires, aura lieu, au Bureau de la Compagnie, à Québec, MARDI, le 20 AVRIL, courant, à DEUX heures et demie P. M.

Le livre de transfert restera fermé depuis cette date jusqu'au 20 avril, ces deux jours inclus. W. MOORE, Gérant. Québec, 8 avril 1881. 228

BEHAN BROTHERS

rue Buade, haute-ville. S.uls agents pour le célèbre GANT DE CHEVRE «CECILE» DONT LA Supériorité est garantie. TROIS CAISSES ont été récemment ouvertes, RENFERMANT: LE GANT LACÉ, LE GANT MOUSQUETAIRE, 2, 3, 4, 5 et 10 boutons!

Les nuances sont du plus beau choix pour la saison y compris les couleurs dites VIEIL OR, HELIOTROPE, etc., etc.

—AUSI— Une spécialité de GANTS DE CHEVRE de couleurs, à 25c valant 75c. Nouvellement reçue: Une autre consignment du Nouveau gant JERSEY, «DORIS», «PORTIA».

BEHAN BROTHERS rue Buade, haute-ville. 8 avril 1881. 225

CHAPEAUX!

CHRISTI et WOODROW. Une variété de formes, POUR DAMES ET MESSIEURS. CHAPEAUX DE FEUTRE POUR ENFANTS A TRES-BON MARCHÉ! CHAPEAUX DE SATIN

de Linco'n et Pennelt et Christi, MODES NOUVELLES. J. C. PATERSON, 27, rue Buade, 8 avril 1881. 227-12m-4mars

AVIS DÉMÉNAGEMENT!

MM. LECLERC et LETELLIER ont transporté leur MAGASIN D'ÉPICERIES et de PROVISIONS GÉNÉRALES, au No. 48, rue Saint-Paul, En face de leur ancien poste d'affaires. Ils désirent en même temps informer leurs amis et le public en général qu'ils ont augmenté considérablement leur fonds de commerce qui consiste en:

TIFFS, SUCRES, SIROPS, TABACS, VINS, LIQUEURS, etc.

—AUSI— Une infinité d'articles qu'on ne trouve pas d'ordinaire chez les autres épiciers du gros et qui sont propres à reconnaître les goûts et les besoins des pratiques, surtout des marchands de la campagne. Une visite est sollicitée. LECLERC et LETELLIER, 48, rue Saint-Paul, Québec. 7 avril 1881. 223-3m

A vendre ou à louer.

Les chambres occupées par Eugène Hamel, écuier, artiste peintre. Possession au 1er mai prochain. S'adresser au Bureau du Journal de Québec. 3 fév. 1881. 65

Bureau à louer. Un Bureau comprenant deux chambres, avec une cave, au coin des rues Saint-Pierre et Saint-Antoine, ci-devant occupé comme bureau de l'Assurance Queen contre le feu. S'adresser à WESTON HUNT, 69, rue Dalhousie, Basse-Ville. 10 fév. 1881. 75

TERRAINS A VENDRE! Maisons et Postes de Commerce à vendre ou à louer. Loyers modérés à des locataires offrant de bonnes garanties. Prix modérés et conditions faciles de paiement à des acheteurs souvables. S'adresser à JOHN HEARN, 15, rue Sault-au-Matelot. 15 fév. 1881. 88-2m

Hangar à louer. Dans le voisinage de l'Ascenseur et situé à moins de 200 verges et absolument vis-à-vis le quai du Richelieu; il est occupé présentement par des marchands de nouveautés et de provisions. Le hangar comprend 4 étages, savoir: 44 pieds de longueur, 22 pieds de largeur, 10 pieds de hauteur. C'est une construction en briques de première classe avec une grande cour, large entrée et des portes sûres. Il est considéré comme le meilleur hangar de la ville pour l'emmagasinage du beurre. S'adresser à S. I. GLACKEMEYER, Notaire, Québec. 27 janv. 1881. 48

A VENDRE OU A LOUER. PLUSIEURS PROPRIÉTÉS dans différents quartiers de la ville et à la campagne. Termes de paiement très-faciles. S'adresser à LOUIS LESSARD, Sec.-Trés. Société de Construction Permanente de Québec, rue Saint-Jean, Haute-Ville. 13 janv. 1881. 21-6m

EN VENTE. UN TERRAIN connu sous le numéro 1,095 quartier Jacques-Cartier, du côté sud de la rue Notre-Dame-des-Anges, vis-à-vis le marché Jacques-Cartier, avec une maison en briques à deux étages et les dépendances dessus élevées. Le tout sera vendu à des conditions favorables et une partie du prix d'achat pourra rester entre les mains de l'acheteur. Pour des informations plus détaillées, s'adresser à S. I. GLACKEMEYER, N. P. 18 déc. 1880. 1007-jno

ACADEMIE DE MUSIQUE DE QUÉBEC

Concours de 1881. LES CONCOURS de 1881 auront lieu à MONTREAL, MARDI, le vingt-huitième jour de juin prochain, DANS LA SALLE ALBERT Côté du Beaver Hall et commenceront à 9 heures A. M.

PROGRAMME. ORGUE—1re classe—Grand chœur en re majeur, op. 18. Guldman. 2me classe—Postlude en do mineur, livre 3, n. 155. Rink. PIANO—1re classe—La parodie, Sonate, 1er mouvement, op. 43. Cramer. 2me classe—20e sonate de Haydn, 1er mouvement, allegro, et de mouvement presto, (dernière sonate et le second cahier, édition Peters). VIOLON—1re classe—1re sonate de Bach, (n. 22, les maîtres classiques du violon, Alard), édition Schott. 2me classe—Feuilles d'Album, n. 1, op. 40. Vieuxtemps. CHANT—1re classe: Soprano, air des Bijoux. Faust. Contralto, «Comme Fernand»—La Favorite. Tenor—«Confort you, every valley,»—Messie. Bariton—Chanson du Toreador—Carmen. Bizet. Basse—«Why do the nations»—Messie. [Ces morceaux peuvent être chantés en français ou en anglais, au choix des concurrents]. 2me classe—Examen sur les principes élémentaires de la musique et du chant (d'un exercice de solfège (solfège de LeCarpentier). HARMONIE—Théorique et pratique.

CONCOURS SPECIAUX. Un concours spécial sera ouvert pour l'orgue et le piano en faveur des porteurs de diplômes de première classe. Le titre de lauréat pourra aussi être accordé à un concurrent qui lira le mieux un morceau de musique vocale. Chaque concurrent sera requis de lire à première vue un morceau facile, suivant la classe pour laquelle il concourra. En outre des prix qui pourront être offerts pour les branches et sujets ci-dessus énumérés, un prix spécial sera donné au concurrent qui lira le mieux un morceau de musique vocale. P. R. MACLAGAN, Président. JOS. A. DEFOY, Secrétaire. Québec, 31 mars 1881. 197

TAPIS!!

NOUVEL ASSORTIMENT VENANT D'ARRIVER. Tapis de Bruxelles, 90 c min. Tapis Tapissorie, 55 "

Dessins nouveaux, Couleurs nouvelles. UN TRÈS-BEAU CHOIX A FAIRE. Prélats, Lino'eums, etc. GLOVER, FRY ET Cie. 6 avril 1881. 219

NOUVELLES ETOFFES A RIDEAUX! ROULEAUX EN CUIVRE, CORNICHE EN CUIVRE, BAGUETTES D'ESCALIERS, ORNEMENTS, SUPPORTS EN CUIVRE, etc.

Lits et Berceaux en fer et en cuivre (de toutes grandeurs). Sommier à ressorts patentes, Matelas en crin et autres, Oreillers en plumes, etc. GLOVER, FRY ET Cie. 6 avril 1881. 220

MARCHANDISES NOUVELLES! Glover, Fry et Cie. Désirent informer qu'ils ont reçu VINGT-SIX CAISSES DE NOUVEAUTES!

COMMERCÉ DU PRINTEMPS. Modes de Paris et de Londres. Chapeaux en paille, ronds et fermés. Rubans, Fleurs, Plumes. Garnitures en satin, merveille, ombre, surat, etc. Dentelles, Broderies sur mousseline. Cravates en soie, Fichus, etc. Gants de chevre française, (fabrique Alexandre). Salins noirs et de couleurs. Grande variété d'étoffes à robes. Batistes et Satinettes fleuries, de couleurs. Satinettes unies. Garnitures, Boutons, etc., etc.

—AUSI— Un assortiment très-riche en Draps et autres étoffes pour habillements de messieurs. —DE PLUS— Draps pour gilets et manteaux de dames. GLOVER, FRY ET Cie. 18 mars 1881. 174

SOCIÉTÉ DE PRÊTS et PLACEMENTS DE QUÉBEC

(Incorporée par acte du Parlement) ARGENT À PRÊTER. La Société offre les avantages suivants: Des prêts de \$100.00 et plus sont faits sur la garantie de propriétés foncières remboursables, capital et intérêt par paiements mensuels, par trimestre ou tous les six mois. Taux de l'intérêt 4 1/2 %, et 5 % capitalisé, suivant le montant emprunté. Tout emprunteur peut déposer en tout temps une somme d'argent dans le but de rencontrer des remboursements d'avance, et sur toute somme ainsi déposée, la société paiera un intérêt.

Les transactions sont confidentielles et les prêts sont terminés avec toute la diligence possible. Aucune amende n'est imposée sur les arriérés, un intérêt seulement à un taux modéré est exigé. On peut obtenir des emprunts pour un an jusqu'à dix ans. La Société fait des prêts remboursables à l'époque fixée et elle prête aussi sur la garantie de ses actions, à des conditions avantageuses. Tous les notaires qui feront faire des placements à la Société auront le privilège de faire les actes que nécessiteront ces transactions. Ceux qui désirent emprunter feront bien de déposer leur demandes sans délai au bureau de la Société, n. 13, rue SAINT-JACQUES, basse-ville, où ils pourront se procurer toutes les renseignements nécessaires. ROBERT LAROCHE, Sec.-Trésorier. 8 avril 1881. 226

AVIS PUBLIC.

MERCREDI, le 13 du courant, à DIX heures A. M. AUX BATISSES DU GOUVERNEMENT GRANDE ALLÉE, SERA VENDU A L'ENCAN LA BALANCE DU STOCK DU DEPOT DE LIVRES —CONSISTANT EN— Livres de classe, Cartes Géographiques et autres articles d'écoles. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. On demande aussi des SOUMISSIONS pour L'ACHAT DES CRÉDITS DU DÉPOT autres que ceux des municipalités. Pour informations s'adresser, de 10 heures A. M. à 4 heures P. M., au comptable du Dépôt, Département de l'Instruction Publique, Québec, 2 avril 1881. LE SURINTENDANT. 2 avril 1881. 205-3fp



CHAS. T. COTE ET Cie., FABRICANTS ET AGENTS POUR LA VENTE D'INSTRUMENTS ARATOIRES

GRAINES DE CHAMP ET DE JARDIN. No. 30, rue St.-Paul, et 32, rue St.-André. BLOC RENAUD.

Informent le public qu'ils ont complété leur assortiment de Machines aratoires les plus améliorées, ainsi que Graines et Graines de semence; voici l'énumération des machines: CHARRUES A PERCHE forgée et oreille d'acier pour deux chevaux, en fonte pour deux chevaux, forgée et oreille d'acier pour un cheval, réversible pour côtes, pour un ou deux chevaux, dite « l'Amie du cultivateur ou charres à trois sillons. TRAINS auxquels on attache toutes sortes de charres, cultivateurs ou arrache-paillis. HERSES CIRCLAIRES faisant double ouvrage et d'une manière supérieure à tout autre. HERSES EN FER en trois et quatre parties. ROULEAUX pour un ou deux chevaux avec herse et semoir, CULTIVATEURS pour un ou deux chevaux, aussi les sarclours de jardin avec les accessoires. SEMOIR avec herse, rouleau et appareil pour semer la graine de mil, l'instrument le plus complet qui ait jamais été inventé, patente de Vessot, FAUCHETTES, L. célèbre « Toronto ou Whiteleys », MOISSONNEUSES de « Toronto ou Whiteleys », PANURES pour un cheval. MOULINS A BATTRE. Les célèbres moulins à battre, à un, deux et trois chevaux, de Gray et Fis, Vermont, avec van, garantis pour battre de 200 à 500 minots par jour sans aucune perte. Machine à scie ronde. Machine à scie de travers mue par un cheval. Moulins à battre mus à la main, capables de battre sept à dix minots par heure. Battoirs de « Blanchard » améliorés. Machines pour finir le beurre, un article indispensable surtout pour les commerçants de beurre. Arache-souches. Crible ordinaire. Cribles pour séparer toutes espèces de grains. Petit Semoir et Cultivateur à la main. Charrettes à arrosage. Charrettes à foin. Tombeaux écossais. Machine pour graisser et laver les roues (Lifting Jack). Canton de magasin. Machines à laver de toutes espèces. Turbines. Banc de camp. Chaises-hamac. Lit de camp. Presse à foin. Pelles à cheval ou grattoirs pour chemins.

Nous prenons aussi des commandes pour la vigne Beaconsfield et la célèbre plante « Pricky Comfrey ». Ceux qui ont besoin d'instruments aratoires feront bien de venir visiter notre assortiment: toutes nos marchandises sont garanties, nos prix et nos conditions les plus faciles pour le même genre d'effets. CHS. T. COTE ET Cie, Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machines. Québec, 12 avril 1881. 217

SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS

FONDÉE EN 1875. Capital permanent - - - - - \$100,000 Accumulant - - - - - 32,100 Surplus au fonds permanent, 31 mars 1880.....\$8,448.75 Surplus parts accumulantes..... 5,612.53 Total surplus.....\$14,061.28

BUREAU: 105, RUE SAINT-PIERRE, QUÉBEC. DIRECTION: S. LeSAGE, écuier, président. J. BLANCHET, écuier, C. R., vice-président. J. A. DEFOY, écuier. E. R. FROBESCHET, écuier. Georges PAGET, écuier. JOS. ANCHER, écuier. OCTAVE MIGNON, écuier. L. N. CARRIER, écuier.

BANQUE DE LA SOCIÉTÉ: « LA BANQUE NATIONALE ». La société fait des prêts hypothécaires depuis \$50.00 et plus avec amortissement et payables mensuellement au taux de 5 % capitalisé. Les emprunteurs n'auront à payer aucun frais d'évaluation ni d'assurance. NOUVELLE ÉMISSION. De parts accumulantes payables au moyen de paiements mensuels, pendant six ans, d'un dollar et vingt cent, ce qui porterait à \$84 le montant mensuel d'un souscrit pour chaque action, et l'actionnaire recevra alors le montant entier de sa souscription, soit \$100.

Les actionnaires de cette classe comme de celles qui seront ouvertes plus tard, auront droit, en donnant un mois d'avis, de retirer les versements qu'ils auront faits avec 1 % d'intérêt de plus que celui que les banques d'épargne auraient fixé à l'époque du retrait de ces versements par l'actionnaire. ROBERT LAROCHE, Sec.-Trésorier. 8 avril 1881. 226

THÉS! THÉS!

En magasin, ou en réception par la voie de New-York: 1,600 BOITES et demi-boîtes THÉS commun, médium et choisi. THÉ DU JAPON. 900 BOITES et demi-boîtes Congou et Souchong. 400 DEMI-BOITES Twankay, Hyson, Imperial et Gunpowder. —EN VENTE PAR— WHITEHEAD & TURNER, 7 mars 1881. 146.

CAFÉS! CAFÉS!

Reçu par le Batavia, voie de New-York: 50 SACS Cafés de Java Old Government. Par l'Évangéline, voie d'Haïlifax: 52 SACS PORTO RICO. Par le Beta, voie d'Haïlifax: 40 BARILS JAMAÏQUE. Par la voie du chemin de fer Grand Tronc: 23 SACS SAMILLA. —EN VENTE PAR— WHITEHEAD & TURNER, 7 mars 1881. 147

EXPOSITION D'ARTICLES DE MODES!

Mmes FISHER et SHEPHERD désirent annoncer à leurs pratiques qu'elles viennent de faire un étalage d'articles de modes consistant en CHAPEAUX GARNIS et NON GARNIS, élégants bonnets de toilette pour les dîners, pour les soirées, rubans, dentelles, soieries, satins, plumes, fleurs, ornements, etc. SALLES D'EXPOSITION: 10, rue La Fabrique. 30 mars 1881. 193-1m

LA BANQUE NATIONALE

Le 2 et après le DEUXIÈME jour de MAI prochain, cette banque paiera à DES ACTIONNAIRES un dividende de DEUX CENT DÈMI POUR CENT sur son capital pour les six mois expirant le 30 avril prochain. Le livre de transfert sera fermé depuis le 16 jusqu'au 30 avril prochain, ces deux jours inclus. La réunion générale annuelle des actionnaires aura lieu, dans la maison de la banque, à Québec, le 6 mai prochain, à 3 heures P. M. Par ordre, F. VEZINA, Caissier. Québec, 29 mars 1881. 192

